



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-055

Bourse au BAFA - Représentation de la ville de Dreux (Jeunesse et Sports)

534

Rapporteur : Abdel-Kader GUERZA

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	35
Nombre de pouvoirs	4
Votants	39

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 10 avril 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents

Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Martine PITOU, Christophe LE CICLE, Florence ARCHAMBAUDIERE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Fatiha MESSAOUDI, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Nadine CHOLIN, Véronique JULIE, Arnaud DAUTREY, Fouzia KAMAL, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMIN, Christophe LE DORVEN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAIBI, Asma SHAHZAD, Nelson FONSECA, Hakan YILDIZ, Mattis AIT-MOUHOUB, Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO

Pouvoirs

Slimane MORDE donne procuration à Marie-Françoise SCAVENNEC, Corinne DUBESSAY donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Caroline VABRE donne procuration à Jean-Michel POISSON, Marie DALENCON donne procuration à Eric DUQUESNOY

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SCAVENNEC

Le Brevet d’Aptitude aux Fonctions d’Animateur (B.A.F.A) est une porte d’entrée vers les métiers de l’animation. Dans le cadre de la politique municipale à destination de la jeunesse et des besoins forts exprimés en termes d’emploi et de formation, la Ville de Dreux a souhaité poursuivre son engagement afin d’accompagner des jeunes dans la préparation de cette formation.

Cette aide se décline par la mise en place de l’opération « Bourse au B.A.F.A », une action qui consiste à apporter une aide financière aux jeunes motivés par la formation B.A.F.A. En échange de la bourse attribuée, le bénéficiaire sera tenu de s’investir 50 h dans un projet d’intérêt collectif au service de la Ville de Dreux.

Afin de mieux connaître les motivations des futurs bénéficiaires de cette bourse, des critères ont été mis en place :

- Pas de cumul avec d’autres aides,
- Pour bénéficier de cette bourse, les jeunes devront effectuer un stage de mise en situation au préalable à la formation,
- Être âgé de 16 à 25 ans,
- Résidant à Dreux depuis au moins un an.

L’objectif éducatif de cette opération est de permettre aux jeunes de découvrir l’animation au contact de différents publics et différents supports d’animation, de créer un réseau, de s’engager dans une contribution collective.

La Ville s’engage à prendre en charge le montant de la formation pour 20 jeunes.

Les dossiers sont étudiés par une commission « Bourse au B.A.F.A ».

1 représentant est à désigner.

En application de l’article L2121-21 du Code Général des Collectivités Locales, de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l’engagement dans la vie locale et à la proximité de l’action publique, le conseil municipal peut décider, à l’unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant le contraire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l’exposé de Abdel-Kader GUERZA,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l’unanimité, moins 11 abstentions (Jean-Michel POISSON, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Esra ATSAK, Marie DALENCON, Jean LESPINAS, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK, Valentino GAMBUTO)

- Décide de voter à main levée
- Désigne :

1 représentant	
1.	Mattis AÏT-MOUHOUB

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance,

Madame Marie-Françoise SCAVENNEC

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le site internet de la ville de Dreux, le



Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

21 AVR. 2026